

## Le domaine d'activité "Tourisme"

<i>Secteur</i>	<i>Activité</i>	<i>Sous Activité</i>	<i>Intitulés NAT2009</i>	<i>Les notes relatives</i>
	<b>55.1</b>			
	<b>Hôtels et hébergement similaire</b>			
		55.10	Hôtels et hébergement similaire	<p>Cette classe comprend la mise à disposition d'un lieu d'hébergement, généralement sur une base journalière ou hebdomadaire, pour un séjour de courte durée. L'offre comprend la fourniture d'un hébergement meublé dans des chambres ou des suites. Elle propose un service quotidien des lits et de nettoyage de la chambre. Cette offre comprend également une gamme d'autres services tels que repas et boissons, garage, blanchisserie, piscine et salle de culture physique, installations pour conférences et séminaires. Cette classe comprend les services d'hébergement proposés par: - les hôtels - les hôtels de tourisme - les hôtels à appartements - les motels. Cette classe ne comprend pas: - la mise à disposition de maisons et d'appartements meublés ou non pour un usage plus permanent, généralement sur une base mensuelle ou annuelle</p>
	<b>55.2</b>			
	<b>Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée</b>			

55	<b>Hébergement</b>			55.20	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	<p>Cette classe comprend la mise à disposition d'un lieu d'hébergement, généralement sur une base journalière ou hebdomadaire, principalement pour un séjour de courte durée comprenant, dans un espace limité, des pièces complètement meublées ou des espaces de vie, de repas et de repos et disposant d'installations pour cuisiner ou de cuisines intégrées. Il peut s'agir d'appartements situés dans de petits bâtiments indépendants à plusieurs niveaux ou dans des ensembles de bâtiments ou de maisons, cabanes, pavillons ou chalets isolés. Lorsque des services supplémentaires sont proposés, ils sont d'un niveau minimal. Cette classe comprend les services d'hébergement proposés par: - les maisons de vacances pour enfants et autres - les appartements et pavillons de vacances - les maisons et cabanes de vacances sans service de nettoyage - les auberges de jeunesse et les refuges de montagne. Cette classe ne comprend pas: - la fourniture du service quotidien des lits, du nettoyage de la chambre et des repas et boissons - la mise à disposition de maisons et d'appartements meublés ou non pour un usage plus permanent, généralement sur une base mensuelle ou annuelle</p>
		55.3	<b>Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs</b>			
				55.30	Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs	<p>Cette classe comprend: - la mise à disposition d'hébergement dans des terrains de camping, des parcs pour caravanes, des camps de loisirs et des camps de chasse et de pêche pour des séjours de courte durée - la mise à disposition d'installations et d'espaces destinés aux véhicules de loisirs. Cette classe comprend également les services d'hébergement proposés par: - les abris et bivouacs permettant de planter une tente et/ou de poser des sacs de couchage. Cette classe ne comprend pas: - les refuges, cabanes et hôtels de montagne</p>
		55.9	<b>Autres hébergements</b>			

			55.90	Autres hébergements	Cette classe comprend la mise à disposition de lieux d'hébergement temporaire ou à long terme dans des chambres individuelles ou pour plusieurs personnes, des résidences pour étudiants, des foyers pour travailleurs migrants (saisonniers), etc. Cette classe comprend: - les résidences d'étudiants - les internats - les foyers pour travailleurs - les chambres meublées et les pensions de famille - les voitures-lits
79	<i>Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes</i>	79.1	<b>Activités des agences de voyage et voyagistes</b>		
			79.11	Activités des agences de voyage	Cette classe comprend: - les activités des agences consistant principalement à vendre, en gros ou au détail, des services de voyage, voyage organisé, transport et hébergement au grand public et à des clients du secteur privé.
			79.12	Activités des voyagistes	Cette classe comprend: - les activités consistant à planifier et à mettre sur pied des voyages organisés vendus par des agences de voyage ou directement par des voyagistes. Les voyages organisés peuvent comporter un ou plusieurs ou l'ensemble des éléments suivants: • transport, • hébergement, • restauration, • visites de musées, de sites historiques ou culturels, spectacles, événements musicaux ou sportifs.
		79.9	<b>Autres services de réservation et activités connexes</b>		

				79.90	Autres services de réservation et activités connexes	<p>Cette classe comprend: - les autres services de réservation liés aux voyages • les réservations pour le transport, les hôtels, les restaurants, la location de véhicules, les spectacles et les événements sportifs - les services d'échange à temps partagé - les activités de vente de billets pour les spectacles, les manifestations sportives et tous les autres événements de divertissement - les services d'assistance aux touristes • la fourniture d'informations touristiques • les activités des guides touristiques, - les activités de promotion du tourisme. Cette classe ne comprend pas: - les activités des agences de voyage et voyagistes- l'organisation et la gestion d'événements, tels que des réunions, des congrès et des conférences</p>
--	--	--	--	-------	--	--